

COMITÉ DE VIGILANCE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE VIGILANCE TENUE À CLERMONT, LE MERCREDI 14 NOVEMBRE 2018 À 9 H 30

Sont présents :

Madame Lucie Forgues

Messieurs Michel Boulianne
Jean-Pierre Gagnon
Donald Kenny
Sylvain Rousseau
Antoine Suzor-Fortier

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur Michel Boulianne souhaite la bienvenue aux membres du comité présents à la rencontre. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité sans modification, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

2. COMPOSITION DU COMITÉ DE VIGILANCE

Monsieur Boulianne explique que le comité de vigilance vise à générer des échanges entre les différents acteurs concernés par la présence du site de disposition sur le territoire. Ainsi, le comité de vigilance pour 2018 est composé des personnes suivantes :

- M^{me} Lucie Forgues, représentante de la corporation Le Saumon Rivière-Malbaie, pour un groupe ou organisme local ou régional susceptible d'être affecté par le lieu d'enfouissement technique;
- M. Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont, pour la municipalité locale où est situé le LET;
- M. Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine, pour la municipalité régionale de comté (MRC) où est situé le LET;
- M. Sylvain Rousseau, pour les citoyens qui habitent dans le voisinage du LET;
- M. Antoine Suzor-Fortier de la Réserve de la biosphère de Charlevoix, pour un groupe ou organisme local ou régional voué à la protection de l'environnement;
- M. Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles de la MRC, pour la personne que désigne l'exploitant pour le représenter.

Monsieur Boulianne explique que le mandat du comité a une portée consultative et contribue à l'acceptabilité sociale du site. Ses membres voient notamment à :

- S'informer des opérations du lieu d'enfouissement technique et les projets en développement;
- S'assurer que l'exploitation du site s'effectue en conformité avec les normes applicables et en respect avec les exigences gouvernementales;
- Transmettre les renseignements pertinents à la population et aux riverains sur les développements et la gestion des équipements du site.

3. RÔLE DES MEMBRES DU COMITÉ, ENGAGEMENT ET MODE DE FONCTIONNEMENT

Puisque de nouvelles personnes siègent au comité, monsieur Boulianne présente leur rôle, leur engagement et le mode de fonctionnement du comité.

4. ÉLECTION D'UN(E) PRÉSIDENT(E) ET CHOIX D'UN(E) SECRÉTAIRE

Monsieur Michel Boulianne a été nommé à l'unanimité le président et secrétaire du comité.

5. HISTORIQUE DU LET

Monsieur Michel Boulianne fait l'historique du Lieu d'enfouissement technique (LET). Monsieur Gagnon suggère d'ajouter des détails concernant les discussions qui avaient eu lieu concernant la réception des matières résiduelles des MRC voisines, soit celles de Charlevoix et de la Haute-Côte-Nord.

6. RAPPORT ANNUEL, SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET TRAITEMENT DU LIXIVIAT

Monsieur Boulianne présente les résultats du suivi environnemental et du traitement du lixiviat. Monsieur Boulianne rappelle aux membres du comité que les suivis environnementaux de l'eau souterraine et des biogaz sont effectués trois fois par année. De plus, un suivi hebdomadaire du traitement du lixiviat doit être effectué par la MRC pour s'assurer que celui-ci respecte les normes. Ces résultats permettent de produire le rapport annuel, et ce, conformément au règlement provincial. Ce rapport doit être produit et remis au ministère afin de démontrer que les opérations du LET respectent l'ensemble des normes auxquelles il est soumis. Monsieur Boulianne précise que son équipe est également très rigoureuse en ce qui a trait à la procédure à suivre pour éviter la contamination de l'environnement.

Suivi environnemental

Nous retrouvons dans l'eau souterraine des teneurs en fer et au manganèse qui dépassent les normes du ministère. Cela est dû à la présence naturelle de ces minéraux dans la roche en place. Depuis 2009, nous en retrouvons toujours dans les puits d'observation, précise monsieur Boulianne. Toutefois, cela est mentionné dans le certificat d'autorisation du LET. Donc, aucune intervention n'est nécessaire.

Relativement aux dépassements de la norme des nitrites-nitrates dans le puits d'observation de l'eau souterraine PM-8, nous en sommes entre 38 et 47 mg/L. La norme est à 10 mg/L. Trois tests sont effectués par année pour vérifier la norme. Comme l'an passé, la très faible présence de ces éléments dans le lixiviat brut nous porte à penser que les algues présentes dans les bassins aérés sont la source de ces dépassements. Nous devons notamment nous assurer que le site ne se contamine pas lui-même. Un nettoyage en profondeur du puits PM-8 est planifié. Les conditions météo ont peut-être favorisé la présence des nitrites-nitrates. En 2018, nous verrons si le problème persiste.

Traitement du lixiviat

Concernant le traitement du lixiviat, M. Boulianne met l'accent sur le seul événement digne de mention pour 2017. Les tests de zinc en septembre 2017 avaient comme résultat 0,195 mg/L. La norme du MELCC est de 0,07 mg/L. Toutefois, lors du calcul de la moyenne mensuel la norme fût respectée. Ces dépassements ne sont pas élevés, mais pris au sérieux par l'équipe.

Monsieur Antoine Suzor-Fortier demande depuis quelle année les installations sont effectives. Monsieur Boulianne lui confirme que le nouveau système date de 2009.

Biogaz

En ce qui a trait au biogaz, comme toujours nous en retrouvons une grande quantité dans le PB-5, confirme monsieur Boulianne. Les gaz du Lieu d'enfouissement sanitaire (LES) veulent sortir par le moyen le plus facile malgré les cheminées que nous possédons déjà. Monsieur Boulianne rassure le comité en indiquant qu'il est impossible d'obtenir un résultat de « 0 » gaz. Le nouveau recouvrement final du LES, complètement étanche, a sûrement un impact sur la quantité de biogaz enregistré dans PB-5.

7. STATISTIQUES SUR L'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS

Monsieur Boulianne présente les statistiques concernant les quantités de déchets enfouis au LET.

En résumé, monsieur Boulianne confirme que les résultats sont excellents, soit une diminution de 12 100 tonnes métriques en 2009 à 8 373 tonnes pour l'année 2017, représentant une diminution de 31 % des matières enfouis selon l'année de référence 2009. Monsieur Suzor-Fortier mentionne que ce sont de très beaux résultats. Monsieur Boulianne suppose que cela est dû, entre autres, au mandat donné par la MRC, à la Réserve de la biosphère de Charlevoix, de certifier *ICI on recycle* plusieurs commerces de la MRC et ainsi augmenter le recyclage dans les commerces.

Monsieur Boulianne précise qu'une balance et qu'un registre électronique permet de tout comptabiliser précisément au LET.

Relativement aux sols contaminés, nous avons reçu une petite quantité, soit 161,41 tonnes métriques, et cela, en conformité avec les règlements du MDDELCC et celui de la MRC. Ceci donne l'occasion à M. Boulianne de préciser les exigences du règlement de la MRC concernant les sols contaminés.

8. ACTIVITÉS EN 2017

- Le registre journalier des entrées et sorties au LET a été maintenu grâce à un logiciel de gestion des transports et grâce à la pesée électronique;
- De multiples collectes d'échantillons pour le suivi environnemental et le traitement du lixiviat du LET (eaux brutes, eaux traitées, biogaz et eau souterraine) ont été réalisées. Les tableaux de suivi sont annexés au rapport. Ainsi, nous avons échantillonné le puits de biogaz PB-5. Toutefois, nous savons que la proximité du lieu d'enfouissement sanitaire ferait en sorte que des gaz provenant de ce site seraient détectés dans ce puits. Ceux-ci sont presque assurément sans lien avec le LET;
- Seulement deux tests de lixiviat brut ont été pris au LES puisque la station de traitement n'a pas fonctionné beaucoup en 2017;
- Un contrôle régulier des biogaz à l'intérieur des bâtiments a été réalisé. Des détecteurs de gaz permanents sont installés dans les bâtiments depuis 2011. De plus, des filtres au charbon ont été installés dans les échangeurs d'air. Les détecteurs confirment en tout temps la bonne qualité de l'air dans les bâtiments. Aucun dépassement de normes n'est à signaler dans les bâtiments;
- La vérification de l'étanchéité des conduites a été réalisée le 24 octobre 2017 par la firme Testech. Les résultats confirment l'étanchéité des installations. Les résultats sont annexés au rapport;
- Les relevés GPS des cellules d'enfouissement ont été réalisés le 27 novembre 2017 par la firme Géo-Civil. Le rapport de la firme est annexé.

9. PROJETS 2018 EN GMR :

Monsieur Boulianne mentionne que trois nouvelles cellules seront construites en 2018. La MRC s'attend à recevoir un volume de déchets plus important lors du G7.

Il mentionne également que des travaux de mise à niveau de l'écocentre de Saint-Siméon seront également réalisés.

Des travaux de réfection de la côte des Harvey sont prévus. Nous attendons la confirmation de l'aide financière du gouvernement provincial.

10. PROCHAINE RÉUNION

Sur recommandations des membres du comité, M. Boulianne mentionne que la prochaine réunion aura lieu en février 2019.

11. VARIA

Des échanges ont lieu concernant la collecte et la valorisation des matières organiques. Monsieur Boulianne donne des explications sur le fonctionnement de l'équipement de tri robotisé des sacs compostables pour lequel la MRC attend de nouvelle d'une subvention de la FCM de 750 000 \$. Monsieur Suzor-Fortier que ce projet est très intéressant. Il mentionne également que l'impression en français d'informations sur la collecte des matières organiques serait intéressante sinon sur le bac de comptoir.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Suivi général.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée à l'unanimité de la réunion à 11 h.

Compte rendu rédigé par Michel Boulianne